

RAPID'INFO

Mairie de Benney

3 rue St Martin— 54740 BENNEY

Tél/fax : 03 83 25 00 89, mail : mairie-benney@wanadoo.fr

Site internet www.benney54.fr



@Commune de Benney



@Communebenney54740

Permanence du secrétariat : mardi de 10h30 à 12h et vendredi de 16h30 à 19h.

Réalisation : Commission communication.

Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique



JUILLET 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 25 JUIN 2020

Étaient présents : Aurélie BEUVELOT, Patrick BOILEAU, Jean-Marc BOULANGER, Julien BUJON, Sébastien COLIN, Gaëlle DUSSAUCY, Catherine GAUTRIN, Hubert GRANDURY, Michelle HUMBERT, Alexis LEGRAND, Sébastien RASPADO, Serge ROMAIN, François SIEBERT, Jean-Philippe THOMASSIN et André THOUVENIN.

Gaëlle DUSSAUCY a été élue secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 2 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N°22/2020: TAXES DIRECTES LOCALES 2020

Le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité**, de fixer les taux des taxes pour l'année 2020 de la façon suivante :

- | | |
|---|---------|
| ● Foncier bâti : | 5,53 % |
| ● Foncier non bâti : | 14,56 % |
| ● CFE (cotisation foncière des entreprises) : | 16,21 % |

DELIBERATION N° 23/2020 : VOTE DU BUDGET

Le budget de la commune a été voté à l'**unanimité**.

Total budget (dépenses et recettes) : Investissement : 209.767,05 €

Dépenses de fonctionnement : 467.795,00 €

Recettes de fonctionnement : 483.793,70 € (dont report de l'excédent du CCAS et de la zone artisanale).

DELIBERATION N° 24/2020 : DÉLÉGATION AU MAIRE / ENGAGER DES DÉPENSES

Le conseil, après en avoir délibéré à l'**unanimité**, autorise le Maire, à compter de ce jour, à engager des dépenses annuelles à hauteur de :

- 5.000 € à l'article 6232 « fêtes et cérémonies », pour régler des factures liées aux colis et repas des aînés, manifestations culturelles diverses, cérémonies, réceptions,
- 300 € à l'article 6713 « secours et dots », pour apporter une aide aux particuliers.

Toutefois, la somme des dépenses de l'année devra rester dans l'enveloppe budgétaire.

DELIBERATION N° 25/2020: CRÉATION D'UN POSTE NON PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE

Considérant l'accroissement temporaire d'activité en période estivale, le maire propose au conseil de recruter un agent contractuel occupant un emploi non permanent d'adjoint technique à temps non complet, 20 heures hebdomadaires, pour la période du 27/07/2020 au 21/08/2020 inclus.

Le conseil municipal, à l'**unanimité** :

*Décide de créer ce poste;

*Niveau de rémunération : sur la base du 1^{er} échelon;

*Autorise le maire à signer le contrat de travail;

*Précise que les crédits sont prévus au budget

*Nature des fonctions : entretien des espaces communaux;

DELIBERATION N°26/2020 : PERSONNES PROPOSÉES POUR SIEGER A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

A l'issue des élections municipales, un nouveau conseil municipal vient de prendre ses fonctions. Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts, une commission communale des impôts directs doit être instituée dans chaque commune.

Le conseil, après en avoir délibéré à l'**unanimité**, propose la liste de contribuables ci-après. Le maire étant membre de droit, n'est pas mentionné.

La direction générale des finances publiques désignera 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants qui siégeront à la commission communale des impôts directs.

1	M.	THOMASSIN	JEAN-PHILIPPE	13	M.	GRANDURY	HUBERT
2	MME	DUSSAUCY	GAELE	14	M.	RASPADO	SEBASTIEN
3	MME	GAUTRIN	CATHERINE	15	M.	FRANÇOIS	JEAN LOUIS
4	MME	HUMBERT	MICHELLE	16	M.	MARLIER	DANIEL
5	M.	BUJON	JULIEN	17	M.	BARBIER	FRANÇOIS
6	M.	BOILEAU	PATRICK	18	M.	THOMASSIN	GUY
7	MME	BEUVELOT	AURELIE	19	M.	MOITRIER	VINCENT
8	M.	LEGRAND	ALEXIS	20	M.	HUMBERT	MICHEL
9	M.	SIEBERT	FRANÇOIS	21	MME	BONNET	FRANÇOISE
10	M.	ROMAIN	SERGE	22	M.	DUSSAUCY	JEAN PAUL
11	M.	THOUVENIN	ANDRE	23	M.	HEULARD	JACQUES
12	M.	COLIN	SEBASTIEN	24	MME	SIEBERT	MARIE ANGÈLE

DELIBERATION N°27/2020 : RÉCOMPENSE / CARTES CADEAUX.

Le conseil décide à la **majorité** (1 abstention) de récompenser le travail de madame **Christelle VIRION**, adjoint administratif principal et monsieur **Jean-Jacques RENAULD**, adjoint technique, en leur offrant chacun des cartes cadeaux d'une valeur de 500 €.

Questions diverses :

- Réhabilitation du logement 8 rue Saint-Martin ; le conseil accepte à la **majorité** (1 abstention), les travaux suivants :
Mise en place d'une VMC et alimentation électrique dans la cuisine, devis ELECTRICITE GERARD, d'un montant de 800 € HT.
Pose d'une cuisine intégrée avec électroménager (plaque-four-hotte), devis CRUNCHANT, d'un montant de 3.500 € HT.
- La commune n'exerce pas son droit de préemption sur le bien H 423, situé, 14 grande rue.
- Désignation de représentants au sein de l'association :
Globe-Trotteurs : Catherine GAUTRIN et Michelle HUMBERT.
Resto-Mômes: Alexis LEGRAND et Gaëlle DUSSAUCY.

DES INFOS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE:

Faisant suite aux élections municipales les **nouveaux délégués titulaires de nos trois communes : Benney, Lemainville et St Remimont** qui composent le Syndicat Intercommunal Scolaire, se sont réunis le **29 juin** afin de mettre en place le nouveau bureau.

Etaient présents les délégués des 3 communes :

St REMIMONT	LEMENVILLE	BENNEY
Anaïs DESMAZIERES	Sébastien DAVILLER	Jean-Marc BOULANGER
Sophie AUBRIOT	Mickaël VIARD	Gaëlle DUSSAUCY
Sylvain LABUSSIÈRE représentant Viviane DAMIEN	Sylvain MAILLARD	Serge ROMAIN

Les délégués ont reconduit **Serge ROMAIN** dans sa fonction de Président pour le troisième mandat consécutif. Viviane DAMIEN et Michael VIARD ont été élus vice-présidents.

Afin de faciliter la bonne marche de l'administration communale, le conseil syndical a décidé, à l'unanimité, de donner au président les délégations suivantes :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre afférentes ;
- Engager des dépenses à l'article 6232 « fêtes et cérémonies » relatives à une nomination, retraite, remerciements, manifestations diverses et autres événements ; à hauteur de 300 €.
- Accepter des dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges.

La présentation du budget se fera lors de la prochaine réunion du Lundi 6 juillet à la salle polyvalente de Benney.

[DES INFOS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT:](#)

Faisant suite aux élections municipales **les nouveaux délégués titulaires de nos quatre communes : Benney, Lemainville, St Remimont et Ormes et Ville, qui composent le Syndicat Intercommunal d'Assainissement, se sont réunis le 30 juin afin de mettre en place le nouveau bureau.**

Etaient présents : François SIEBERT, Hubert GRANDURY, André THOUVENIN, Sylvain LABUSSIÈRE, Robert JACQUEMIN, Sébastien DAVILLER, Stéphane GEGOUT, Mickaël DUSSAUCY, Jean PUREL, Richard DOUBLIER, Éric PEROUF, Philippe PENNEQUIN. Excusés : Gilbert GODFROY, Viviane DAMIEN

Les nouveaux délégués titulaires des quatre communes étant:

BENNEY	St REMIMONT	LEMENVILLE	ORMES et VILLE
François SIEBERT	Viviane DAMIEN	Sébastien DAVILLER	Gilbert GODFROY
Hubert GRANDURY	Sylvain LABUSSIÈRE	Stéphane GEGOUT	Jean PUREL
André THOUVENIN	Robert JACQUEMIN	Mickaël DUSSAUCY	Richard DOUBLIER

Selon la nouvelle législation imposant que le nouveau bureau et notamment le nouveau président soient conseillers municipaux (à l'encontre des années passées), Gérard Gegout, en poste depuis 12 ans à la présidence du SIA a donc, par obligation, quitté son poste.

Messieurs André THOUVENIN et François SIEBERT, tous deux originaires, habitants et conseillers municipaux à Benney, ont postulé pour la présidence du SIA. Le vote s'est concrétisé par l'élection de **François SIEBERT** en tant que nouveau président du SIA (8 voix pour F.SIEBERT, 4 pour A.THOUVENIN). Messieurs Mickaël DUSSAUCY, Gilbert GODFROY, André THOUVENIN et Viviane DAMIEN ont été élus vice-présidents

La prochaine réunion du bureau aura lieu le 15 juillet prochain à la salle polyvalente de Benney.

LES ACTUALITÉS :

ET LES MASQUES?

Article publié le dimanche 28 juin 2020 dans l'Est Républicain.

EN IMAGE

BENNEY



Des masques « made in Benney »
Les commandes de masque auprès de l'association des maires et du conseil départemental ayant pris du retard, la municipalité a proposé aux habitants de se mobiliser pour offrir la matière première nécessaire, et réaliser des masques tissus « made in Benney ».
Huit dames de la commune ont répondu à l'appel et se sont lancées dans la réalisation de 200 masques. Michèle Humbert, qui a piloté l'opération pour le compte de la municipalité, les a distribués aux personnes âgées, et aux personnes à risque, pour qui ces masques étaient les bienvenus. Les livraisons des masques commandés étant annoncées, une nouvelle distribution, plus générale, sera organisée prochainement.

LA MAIRIE PROPOSE UN JOB D'ÉTÉ:


Comme chaque année, notre employé communal prend un congé pendant la période estivale. Cette année, nous avons souhaité proposer son remplacement à un jeune de Benney à la recherche d'un petit job d'été. N'hésitez pas à vous faire connaître rapidement en mairie si vous êtes intéressé(e).

ATTENTION DANGER !

La vie à la campagne peut parfois nous paraître loin de tous les dangers de la ville, et nous sommes souvent heureux de pouvoir dire à nos enfants d'aller jouer dans la rue avec leurs ami(e)s. Mais il ne faut pas se fier aux apparences: **les rues ne sont pas un terrain de jeux pour les enfants.**

C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir sensibiliser vos enfants aux différents sens de circulation dans le village (on voit régulièrement des enfants rouler à trottinettes ou à vélos à contresens et cela frôle parfois l'accident), aux règles de circulation (on ne coupe pas une priorité à une voiture même si on roule à vélo), et au fait que **les rues du village ne sont ni des pistes de vitesse ni des terrains de foot ou de basket !**

Un accident est si vite arrivé, alors prenons le temps d'expliquer ces quelques règles aux plus jeunes et veillons à ce qu'ils les respectent.



La mairie propose un
JOB D'ÉTÉ
aux jeunes de Benney.

Intéressé(e)?
Prenez rapidement contact avec la mairie!

- **OBJECTIF:**
 - Remplacement de l'employé communal pour travail de tonte, arrosage, petits travaux.
- **LIEU:**
 - BENNEY.
- **PERIODE:**
 - du 27 juillet au 21 août 2020.
 - 20h / semaine.
- **CONDITIONS:**
 - Avoir plus de 18 ans.



INTERDICTION DE JOUER DANS LE CIMETIÈRE:

Nous rappelons également que **le cimetière n'est pas une aire de jeu**. Il est interdit d'y faire du vélo, d'y jouer au ballon, et même d'y "squatter" avec ses amis. Par respect pour les familles des défunts, et même simplement par savoir vivre, nous vous demandons de veiller à ce que vos enfants n'entre pas dans l'enceinte du cimetière pour de telles raisons, **sous peine de contravention**.

INFO SANTÉ:

LES CHENILLES URTICANTES SONT DE RETOUR!

Comment se protéger lors d'une promenade en forêt ?

⇒ Ne pas s'approcher de ces chenilles et surtout de ne pas les toucher.

⇒ Porter des vêtements protecteurs (manches et pantalons longs, couvre-chef et éventuellement lunettes).

⇒ Éviter de se frotter les yeux en cas d'exposition mais aussi pendant et au retour d'une balade.

⇒ En cas de doute quant à une exposition aux poils des chenilles, prendre une douche et changer de vêtements en rentrant.

Quelques conseils aux riverains de forêts ou d'arbres infestés

⇒ Ne pas faire sécher le linge en extérieur surtout par temps venteux.

⇒ Laver soigneusement les fruits et légumes du jardin.

⇒ Prendre garde en tondant la pelouse.

⇒ Ne pas laisser jouer les enfants à proximité d'un arbre infesté.



Quels sont les symptômes si vous avez été exposés à des poils de chenilles urticantes ?

L'exposition aux poils urticants des chenilles s'accompagne de symptômes: éruptions cutanées, démangeaisons, conjonctivites, toux irritatives, etc. qui sont dans la majorité des cas peu sévères.

En cas d'apparition de signes plus sévères ou de symptômes tels que malaises, vertiges, vomissement, difficultés respiratoire ou atteinte sévère des yeux, il est recommandé de consulter rapidement un médecin ou un service d'urgences

+ d'infos sur :

<https://www.grand-est.ars.sante.fr/chenilles-urticantes-0>

INFO TRANQUILLITÉ DÉPART EN VACANCES:

1 - Que devez-vous faire ?

Avant de partir, vous devez signaler à la brigade de gendarmerie de votre domicile, votre départ en vacances. Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile.

2 - Quelques incontournables avant de partir :

- Ne pas indiquer vos dates de départ en congés sur les réseaux sociaux.

- Ne pas laisser le courrier trop longtemps dans votre boîte aux lettres. Une personne de confiance doit pouvoir, pendant ces vacances, relever le courrier à votre place afin de ne pas éveiller les soupçons par une boîte débordant de lettres, colis et autres publicités. Vous pouvez également faire renvoyer automatiquement votre courrier par les services postaux sur votre lieu de villégiature. Si vous le pouvez, renvoyez votre téléphone fixe vers votre numéro de portable.

- N'oubliez pas, avant votre départ, de fermer correctement fenêtres et volets. Vérifier le bon état de vos serrures et verrous, prenez conseils auprès de professionnels pour ces fermetures. Il est important de « faire vivre » votre logement. Un voisin ou un ami peut utilement venir ouvrir et fermer les volets, allumer quelques lumières. A défaut, une prise de type « minuteur » peut permettre éventuellement d'allumer certaines lampes sans présence dans le logement.

- Dans la mesure du possible, ne laissez pas de grosses sommes d'argent dans votre habitation. Mettez vos bijoux, objets d'art et valeurs en lieu sûr. Répertoriez et photographiez les. Le cas échéant, faites les évaluer par un expert et renseignez vous auprès de votre société d'assurance, notamment au sujet des conditions de leur protection.

**N'hésitez pas à contacter la gendarmerie d'Haroué:
03 83 52 40 13 pour plus d'informations.**

